

D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DNCMP/82/F/2020-2021 POUR LA FOURNITURE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION UTILES POUR L'ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER : CONSTRUCTION D'UN FOSSE COLLECTEUR SUR LA RN1 DU PK5+000 AU PK6+500.

Date de publication : le 04/01/2021

Date d'ouverture des offres : le 25/01/2021

1. Objet :

L'Agence Routière du BURUNDI (ARB en sigle) invite, par le présent appel d'offres, les Soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé pour la fourniture des matériaux de construction utiles pour l'entretien du réseau routier.

L'ensemble des fournitures constitue un « **Marché de fourniture des matériaux de construction utiles pour l'entretien du réseau routier** » au cours de l'exercice budgétaire 2020-2021.

Elles sont à livrer sur demande de l'acheteur dans un délai maximum de 24 heures dans les entrepôts de l'Agence Routière du Burundi sis au Quartier Kabondo, avenue HEHA. Ces délais sont comptés à partir de la date de la réception du bon de commande.

2. Financement du marché

L'Agence Routière du Burundi a obtenu du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2020-2021 un financement destiné à l'exécution des travaux des routes.

Une partie de ces sommes accordées au titre de ce projet sera utilisée par « l'Autorité contractante » pour effectuer les paiements prévus dans le cadre de l'achat des matériaux de construction utiles pour l'entretien du réseau routier.

3. Mode de passation du Marché

La passation de ce marché sera conduite par un Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.



4. Allotissement

Le marché est constitué de deux (02) lot repartis comme suit :

- ✓ **Lot 1 : Fourniture des matériaux locaux pour la construction d'un fossé collecteur sur la RN 1 au PK 5+000 au PK5+750**
- ✓ **Lot2 : Fourniture des matériaux importés (ciment, Fer à Béton, Fil à ligaturer, clous,)**
pour la construction d'un fossé collecteur sur la RN 1 au PK 5+000 au PK5+750.

5. Délai et lieux de livraison

Les fournitures du lot 1 sont livrées sur chantier à la RN 1 du PK5+000 au PK5+750 et celles comptant pour le lot 2 seront livrées dans les entrepôts de l'Agence Routière du Burundi.

Le délai du début de livraison n'excède pas 15 jours après la réception du bon de commande.

Le fournisseur prendra toutes les dispositions nécessaires pour livrer les fournitures dans les délais exigés en vue d'éviter les ruptures de stocks. En cas de retard de livraison ou de livraison non conformes aux spécifications techniques, le fournisseur subira les pénalités prévues par la loi sur les marchés publics.

6. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à tout soumissionnaire remplissant les conditions juridiques, techniques et financières requises au sens des dispositions pertinentes du Code des Marchés Publics du Burundi.

Ne peut participer à l'appel d'offres, tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de la Direction Générale de l'Agence Routière du Burundi moyennant le paiement d'un montant non remboursable de **cent mille Francs Burundais (100.000 FBU)** dont la moitié, soit **Cinquante Mille Francs Burundais (50.000 FBU)**, à verser au compte n° 1123/178 **ouvert à la BRB au nom de l'Agence Routière du Burundi** et l'autre moitié, soit **Cinquante Mille Francs Burundais (50 000 FBU)**, à verser au sous-compte n° 1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi **au nom de l'OBR**.

Toute question concernant le présent Appel d'Offres sera adressée à la Direction Générale de l'Agence Routière du Burundi quartier KABONDO, Avenue HEHA, Tél: 22222940, B.P : 6675 Bujumbura, E-mail :info@agenceroutiereduburundi.bi.

7. Caution bancaire de soumission

Chaque offre sera accompagnée d'une garantie bancaire de soumission de :

- **Lot1 : Deux millions de Francs Burundais (2.000.000 FBU)**
- **Lot2 : Cinq millions de Francs Burundais (5.000.000 FBU)**

N.B : les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

Cette garantie sera sous forme de caution bancaire. Le chèque certifié ne sera pas accepté

9. Présentation des offres

Les offres doivent être rédigées en langue française. Les formulaires de soumission types sont inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres. Le format et les dispositions doivent être respectés.

Les offres rédigées en quatre exemplaires dont **un (01) original et trois (03) copies** marquées comme tels seront contenues dans une enveloppe fermée et déposées au secrétariat de la Direction Générale de l'ARB au plus tard le 25/01/2021 à 9 heures pour être enregistrées. L'enveloppe portera la mention « *Offre pour la fourniture des matériaux de construction utiles pour l'entretien des routes - A n'ouvrir qu'en séance publique* ».

10. Dépôt des offres

Les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 25/01/2021 à 9 heures précise. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

11. Validité des Offres

Les offres déposées resteront valides pour une période de 90 jours calendriers à compter de la date de dépôt des offres.

12. Ouverture des Offres

L'ouverture des offres aura lieu en séance publique, en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants, le 25/01/2021 à 09 heures 30 minutes dans la salle des réunions de l'Agence Routière du Burundi. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'autorité contractante peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

Tous les soumissionnaires présents au moment de l'ouverture des offres devront signer un document des présences qui sera annexé au procès-verbal d'ouverture des offres qui sera contresigné par les Membres de la commission d'ouverture des offres.

Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

13. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualification sont spécifiées dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres(RPAO) et dans section II « Critères de d'évaluation et de qualification ».

Fait à Bujumbura, le 29/12/2021

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE ROUTIÈRE DU BURUNDI

